

Conseil d'école :

RPI Boismont/Saigneville/Franleu/Mons-Boubert

vendredi 29 septembre 2023– 18h00- _salle municipale-Mons-Boubert

- Présents :

L'équipe enseignante :

ROUSSEL Anne – Caroline (Franleu).

POIRET Delphine (Mons-Boubert)

FONTAINE Arnaud (Boismont).

FACHE Laëtitia (Saigneville)

- Absents / Excusés :

Mr CHARMES, IEN

Mr DORION , CABS

Mme DERCOURT, CABS

Mme TOUTAIN, CABS

Mr GORRIEZ, maire Saigneville

Mme VERET (Mons-Boubert)

Mme CHANTREL (Mons-Boubert).

Mme DEBREU, parent déléguée.

Mme Tellier, parent déléguée.

Mr Lescourre, parent délégué.

Représentants de la Communauté d'agglomération d'Abbeville :

Aucun représentant

Représentants des Mairies :

Mons–Boubert : Mr DELAHAYE, Maire, Mme FRANCOIS, Adjointe au maire.

Boismont : Mr LENNE, Maire.

Saigneville : aucun représentant.

Franleu : Mr MARTEL

Représentants des parents d'élèves :

Mons-Boubert : Mme AYROLE, Mme DUPONT, Mme LE PALLEC.

Saigneville : Mme FRANCOIS.

Boismont : aucun représentant.

Franleu : aucun représentant.

I. Présentation de l'ordre du jour

Début du conseil d'école à 18h10

Madame Poiret annonce que l'objectif du conseil d'école est de voter pour définir les modalités de vote pour les représentants des parents d'élèves au conseil d'école. Les élections se dérouleront le vendredi 13 Octobre 2023. Jusqu'à maintenant, le vote pouvait s 'effectuer :

- Soit dans les locaux de l'école (urne + isoloir)

- Soit par correspondance (qui doit être favorisé afin de garantir la plus large participation possible).

S'ajoute désormais le vote par voie électronique. Ce conseil d'école extraordinaire doit définir les modalités applicables aux élections à venir. Nous avons joint les notes et les circulaires que nous avons reçues. L'objectif est de définir les modalités de vote.

Si le vote par voie électronique est choisi. Il faut avoir recourt à un prestataire de service fournissant une solution technique de vote électronique par internet. Malheureusement il y a un coût financier et Madame Poiret s'interroge aussi sur la protection des données.

Madame Fache s'interroge si le vote ne pourrait pas s'effectuer sur l'ENT pour garantir la protection des données.

Monsieur Le maire de Mons Boubert propose que la CABS mette en place le système de vote par voie électronique pour l'ensemble des écoles de la circonscription.

Un parent se demande si la mise en place d'un vote par voie électronique a pour but d'économiser du Papier?

Un autre parent rétorque que l'ensemble des parents n'ont peut être pas accès à internet ce qui peut être un problème. Un poste informatique devra donc être prévu dans chaque établissement afin de permettre à chacun de voter.

Cette démarche a pour but de dématérialiser progressivement l'ensemble des démarches administratives.

Dans l'assemblée, 12 personnes ne sont pas favorables pour le vote par voie électronique.

12 personnes sont favorables pour le vote par correspondance.

La mise en place d'un vote par voie électronique sera étudié au cours du conseil d'école du mois de juin 2023.

Fin du conseil d'école: 18h27

L'équipe enseignante du RPI

Boismont/Saigneville/Franleu/Mons-Boubert